

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
Le 4 mai 2009

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 mai 2009 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseillers Julie Jones, Richard Couture, Pierre Paquette, Jean-Pierre Lessard, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h30 par M. le Maire, Réal Ouimette.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-05-04/73

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que distribué.

3.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL:

3.1 ADOPTION - PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009.

Remis au mois prochain.

3.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

Rien à signaler.

4.0 RAPPORTS

4.1 MRC

Le dossier d'internet haute vitesse progresse mais lentement. Des arbres seront mis à la disposition des municipalités. Le maire dépose le rapport annuel de la MRC, CLD, C.S. des Hauts-Cantons ainsi que celui d'Acti-bus.

4.2 Régie des déchets

Une demande de la part des employés pour une assurance collective est à l'étude. Le Ministère de l'environnement met d'autres exigences relatives à la protection des fuites par des puits de regard. La municipalité aura 4 voyages de compost à distribuer.

4.3 Régie des incendies :

Les visites à domicile se poursuivent cette année. L'entente avec le service des incendies à Beecher Falls est renouvelée - la quote-part passe de 13\$ à 18\$ par résident. La régie commence sa recherche pour l'achat d'une autopompe.

PROCES VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

2009-05-04/74

Proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'avril et d'autoriser la secrétaire-trésorière à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 TRÉSORERIE:

6.1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES:

2009-05-04/75

Proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-trésorière, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.

Comptes payés

Bell mobilité	64.00
Petite caisse	200.00
Société de l'assurance automobile	67.00
Câble Axion	69.70
Centre d'Action Bénévole	100.00
Comité des Loisirs de Stanhope	414.82
Garneau & Frères	1 619.76
MRC de Coaticook	15 535.00
PG Govern	9.44
Conseil Sports Loisirs	65.00
Salaires :	1 418.55

Total des comptes payés **\$ 19 563.27**

Comptes à payer

Bérubé Catherine	21.66
Gravière Pierre Cloutier	107.23
Couillard Construction	25.39
Desbiens Lawrence	60.00
Domaine du Rénovateur	8.36
Stanley & Dany Taylor Transport	3 001.25
Excavation Le Petit Travailleur	95.94
Réjean Giguère, nivelage	5 011.65
Imperial Oil	135.10
Jidlé Informatique	166.78
Lafaille France	38.25
Lamoureux Pontiac, Buick	174.90
Ministère du Revenu du Québec	2 104.13
Municipalité de Dixville	687.00
Receveur général du Canada	1 026.83
Roger Martineau Inc.	25 689.52
<u>Salaires :</u>	11 410.56

Assainissement

Excavation Toulouse	26 020.83
Bell Canada	988.53

Total des comptes à payer **\$ 19 563.27**

Total des dépenses du mois **\$96 337.18**

PROCÈS VERBAUX



6.2.1 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2008

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers consolidés pour l'exercice financier 2008, selon l'article 176.1 du code municipal.

L'état des activités financières de fonctionnement à des fins budgétaires consolidés indiquent des revenus de 1 663 902\$, des dépenses de fonctionnement de 1 494 602\$, un remboursement de la dette à long terme de 5 000\$, un financement à long terme des activités d'investissement de 37 337\$ \$ pour clôturer l'année avec un solde des fonds à la fin de l'exercice de 134 951\$.

Le fonds de roulement de la municipalité contient un capital de \$100 000 \$.

Le vérificateur est d'avis que les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

6.2.2 DÉPORT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

La secrétaire-trésorière dépose le rapport trimestriel au 30 avril 2009.

Mme Julie Jones quitte la réunion à 20h10.

6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

6.3.1 SUBVENTION - POLITIQUES FAMILIALES.

2009-05-04/76

Considérant l'adoption par la municipalité d'une politique familiale;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de remettre un chèque de \$100.00 à Valéry Pelletier et Marco Roy pour Bébé Lyvia né le 18 février 2009 et \$100 à Karine Meunier et Benoit Garneau pour bébé Samuel ainsi qu'un chèque de \$100 pour l'achat de couches de coton.

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

6.3.1 SUBVENTION - POLITIQUES ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ.

2009-05-04/77

Considérant l'adoption par la municipalité d'une politique sur l'accès à la propriété;

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la candidature de Nathalie Martineau et Tommy Lacoste au programme d'accès à la propriété catégorie achat de maison existante.

Par conséquent, un chèque de \$350.00 sera émis à leurs noms. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

PROCES VERBAUX



6.3.2 REPLISSAGE DE LA PISCINE – CENTRE D'ACCUEIL DIXVILLE INC.

2009-05-04/78

Considérant que le Centre d'accueil Dixville Inc. s'apprête à remplir la piscine;

Considérant que cette piscine est disponible pour la population de Dixville;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de payer les frais exigés par la Scierie Leclerc et Tremblay pour l'approvisionnement en eau en provenance de leur réservoir.

6.3.3 TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK

2009-05-04/79

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook au coût de 10.00\$.

6.3.4 BELL – OFFRE DE PROLONGEMENT – GARANTIE DES ÉQUIPEMENTS TÉLÉPHONIQUES

2009-05-04/80

Considérant que Bell offre à la municipalité de prolonger la garantie sur ses appareils téléphoniques acquis en 2008 au coût de 333.84 \$ par année;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à cette offre.

6.3.5 CONTRAT CALCIUM

2009-05-04/81

Suite à la demande de soumission pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière, la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

RÉSULTATS:	Produits	AVANT TAXES	TPS	TVQ	TOTAL	COÛT NET À MUNICIPALITÉ
Calco 2000 inc.	Calco-20	17 910 \$	1 075 \$	1 424 \$	20 408 \$	19 334 \$
	Chl. de Calcium 35%	18 760 \$	1 126 \$	1 491 \$	21 377 \$	20 251 \$
Multi-route Somavrac	Chl. de Calcium 35%	20 580 \$	1 235 \$	1 636 \$	23 451 \$	22 216 \$
	Chl. de Calcium 35%	20 580 \$	1 235 \$	1 636 \$	23 451 \$	22 216 \$

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de donner le contrat ci-haut à Calco 2000 inc. pour le produit Chl. de Calcium 35% étant donné que le produit est le plus performant. La quantité totale requise pour les chemins de la municipalité se situe approximativement à 70,000 litres; le montant autorisé pour la dépense de calcium est de 20 000 \$.

6.3.6 FORMATION PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES MILIEUX HUMIDES

2009-05-04/82

Il est proposé par le conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de Pierre Paquette et Yvan Vanasse, inspecteurs à la formation mentionnée ci-haut qui aura lieu à Sherbrooke le 21 mai prochain. La municipalité s'engage à payer les frais de déplacement.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS – rien à signaler.

8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT – Rien à signaler.

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

9.1 DEMANDE À LA MRC LE RETRAIT DE L'APPLICATION OBLIGATOIRE DU CODE DE CONSTRUCTION DANS LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

2009-05-04/83

Considérant que la MRC de Coaticook est en processus de révision du Schéma d'aménagement et de développement ;

Considérant que la municipalité est en processus de révision de ses règlements d'urbanisme et se questionne sur la pertinence d'inclure dans ses règlements l'application du code nationale du bâtiment;

Considérant que la municipalité n'a pas les ressources pour appliquer les normes du code national du bâtiment;

Considérant que la non-application des normes du code national pourrait entraîner la responsabilité municipale et des frais judiciaires importants;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité :

- de demander à la MRC de Coaticook le retrait du prochain schéma d'aménagement révisé, l'exigence relative au code national du bâtiment, qui se lit comme suit :

« La construction des bâtiments doit être conforme aux exigences du « Code national du bâtiment du Canada 1995 » ou toute autre édition subséquente approuvée (publiée par le Comité associé du Code national du bâtiment et le Conseil national de recherches du Canada), qui fait partie intégrante du présent règlement de construction. »

Une copie de la présente sera acheminée à la MRC et à toutes les municipalités de la MRC de Coaticook;

9.2 PROJET - PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE L'ÉCOLE SANCTA-MARIA, AINSI QUE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE ENTRE L'ÉCOLE SANCTA-MARIA ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS ET LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

2009-05-04/84

CONSIDÉRANT le dépôt par la Commission Scolaire des Hauts-Cantons d'un projet de protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'école Sancta-Maria, ainsi que de la Municipalité de Dixville entre l'École Sancta-Maria et la Commission scolaire des Hauts-Cantons et la Municipalité de Dixville;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance dudit projet et recommande son approbation;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'approuver le projet de protocole d'entente tel que proposé et d'autoriser le Maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

Une copie de l'entente sera classée aux archives de la municipalité sous la rubrique 1-3-6/03.

9.3 DEMANDE DE SUBVENTION - AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER

2009-05-04/85

Considérant la recommandation de l'inspecteur municipal de procéder à la réfection des chemins Coward et Parker compte tenu de l'état dégradé de la chaussée; qui rend le déplacement au printemps très difficile et hasardeux;

Considérant que l'estimé des travaux inclus le drainage et le rechargement de gravier;

Considérant que le coût estimé de l'ensemble des travaux s'élèvent à \$101 421.78;

Considérant que la municipalité s'engage à consacrer un montant équivalent au montant alloué dans le cadre du programme amélioration du réseau municipal;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de subvention pour un montant de \$50,000.

9.4 BELL CONSENTEMENT TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE DU 451 CHAMBERLAIN À DIXVILLE

2009-05-04/86

Considérant que Bell dépose son projet d'installation de l'infrastructure de Bell Canada pour la station de pompage du 451 Chamberlain à Dixville;

Considérant que les frais s'élèvent à 988.53\$

9.4 BELL CONSENTEMENT TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE DU 451 CHAMBERLAIN À DIXVILLE (Suite)

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le « Consentement à des travaux sur commande ».

9.5 NOMINATIONS AU CARREFOUR LOISIRS DE LA MRC DE COATICOOK

2009-05-04/87

Considérant que la MRC de Coaticook a l'intention de réactiver les opérations du Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook et invite la municipalité à nommer un nombre maximal de trois (3) personnes physiques à titre de représentants à l'assemblée des membres : un élu, un bénévole en loisirs et un jeune (12-17 ans);

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de nommer la Conseillère Julie Jones ainsi que la Présidente du Comité de loisirs de Dixville, Karine Meunier.

9.6 ASSAINISSEMENT DES EAUX – APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT

2009-05-04/88

Considérant que la Firme de Teknika HBA a effectué des modifications au contrat accordé à Excavation Toulouse Inc. relatif à l'assainissement des eaux,

Considérant que ces modifications ont été commandées soit par la municipalité, soit par nécessité ou soit par le surveillant des travaux;

Considérant que ces travaux ont fait l'objet de discussion avec la municipalité, plus particulièrement avec le comité chargé de faire le suivi du dossier tout au long du processus de planification et de mise en œuvre;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'approuver les directives de changement comme suit :

Directive 1 : Reprise arpentage chemin d'accès aux étangs et travaux de stabilisation du talus à l'intercepteur Major – 24 308.17\$;

Directive 2 : Changement d'épaisseur du MG 20 à mettre en place au chemin d'accès aux étangs – 2 830.34 \$;

Directive 3 : Cadres et couvercles standard des regards no 21, 22, 23, 25 et 26 remplacés par des cadres et couvercles étanches – 2 208.33\$;

Directive 4 : Empierrement de la berge sud de la Rivière Coaticook – 20 675.90\$

9.6 ASSAINISSEMENT DES EAUX – SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME D'AVOCAT DE MARTEL BRASSARD, DOYON, INC.

2009-05-04/89

Considérant que la municipalité a nommé la firme ci-haut comme procureure dans le dossier d'assainissement des eaux ;

Considérant que les travaux d'assainissement entraîneront dans les semaines à venir de nombreux inconvénients pour l'ensemble de la population de Dixville ainsi qu'aux propriétaires de terrains affectés par les travaux ;

Considérant que la municipalité ne peut permettre de délais d'exécution ;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à communiquer en tout temps avec Me Bernadette Doyon concernant les opérations relatives à l'assainissement des eaux et, au besoin, à mettre à exécution des mandats spécifiques reliés au dossier afin que les travaux soient exécutés tel que prévus.

10.0 AVIS DE MOTION

10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 111 (2009) CONCERNANT LES NUISANCES

Avis de motion est donné par la Conseillère Françoise Bouchard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour remplacer le règlement no 59 (2000) de la municipalité et qui a pour objet de définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances.

Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et, par conséquent, une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 112 (2009) – RELATIF À LA CIRCULATION

Avis de motion est donné par le Conseiller Pierre Paquette qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour remplacer le règlement no 55 (2000) et qui aura pour objet de réglementer la circulation des véhicules sur le territoire de la municipalité.

Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et, par conséquent, une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

10.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 62.2 (2009) – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 62 (2000) ABROGEANT DIVERS RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISATION DES PERSONNES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION

Avis de motion est donné par le Conseiller Jean-Pierre Lessard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement qui aura pour objet de modifier le règlement no 62 (2000) abrogeant divers règlements de la municipalité et autorisant des personnes a délivrer des constats d'infraction afin de tenir compte de l'adoption des règlement no 111 et 112.

Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et, par conséquent, une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-05-04/90

Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité de levée la présente session du conseil à 22h15.

Maire

Secrétaire-trésorière.